



SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 12 mai 2020 à 19 h, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, au 2060, chemin des Hauteurs.

Sont présents Monsieur le maire, Bruno Laroche, Madame la conseillère Chantal Lachaine, Monsieur le conseiller Yves Dagenais, Monsieur le conseiller Bruno Allard, Monsieur le conseiller Patrice Goyer, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Sont absents Monsieur le conseiller Donald Riendeau, Madame la conseillère Jennifer Ouellette.

Est également présent Monsieur Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier.

2020-05-110

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020
 - 1.3 Dépôt de deux procès-verbaux de correction
 - 1.4 Approbation de la liste des déboursés
 - 1.5 Dépôt du rapport d'activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2019
 - 1.6 Autorisation de signature - Mainlevée sur l'immeuble sis au 868, chemin des Hauteurs
 - 1.7 Renonciation partielle au bénéfice d'une servitude - Projet Terrasse des Ruisseaux
- 2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**
 - 2.1 Évaluation de rendement du contrat n°848-16
 - 2.2 Octroi de contrat - Protection et surveillance des endroits publics sur le territoire de la Municipalité
 - 2.3 Octroi de contrat - Soumission n°955-20 - Pulvérisation de pavage
 - 2.4 Octroi de contrat - Soumission n°960-20 - Achat d'un ensemble de bateau et remorque neufs
 - 2.5 Avis de motion - Règlement n°1172-19-01 modifiant le Règlement de lotissement n°1172-19
 - 2.6 Adoption - Règlement SQ-901-01 modifiant le Règlement SQ-901 sur la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les rues, les trottoirs, les parcs et les places publiques
 - 2.7 Adoption - Règlement 1196-20 relatif à la sécurité incendie
- 3. RESSOURCES HUMAINES**
 - 3.1 Nomination d'un Coordonnateur du Service des travaux publics - poste cadre permanent à temps plein
 - 3.2 Embauche d'un Directeur du Service de l'urbanisme - poste cadre permanent à temps plein
- 4. TRAVAUX PUBLICS**
 - 4.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics
- 5. URBANISME**
 - 5.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
 - 5.2 Demandes de dérogations mineures – Report
 - 5.3 Autorisation signature - Mainlevée sur le lot 5 628 731
- 6. ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement
 - 6.2 Affectation de dépenses au Fonds vert pour les campagnes d'échantillonnage et de suivi pour les lacs Écho et Maillé



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

7. CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque

8. LOISIRS ET SPORTS

8.1 Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire

9. SÉCURITÉ INCENDIES

9.1 Dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie

9.2 Adoption du bilan des activités 2019 du Service sécurité incendie

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-111

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020

Il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 DÉPÔT DE DEUX PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier de deux procès-verbaux de correction concernant les modifications suivantes :

- une modification apportée à la résolution 2020-04-090 relative à l'octroi de contrat pour la surveillance des travaux d'aménagement de l'intersection des chemins du Lac-Bertrand et des Hauteurs (appel d'offres 950-20);
- une modification apportée au Règlement n°1195-20 sur le lavage des embarcations et l'accès à certains plans d'eau.

2020-05-112

1.4 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période 14 avril au 12 mai au montant de 1 194 207,31 \$, tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-113

1.5 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER D'ÉLECTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q.c.E-2.2), le trésorier doit déposer au conseil municipal un rapport de ses activités pour l'année précédente et le transmettre au directeur général des élections du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Patrice Goyer et résolu :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport du trésorier pour l'exercice financier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-114

1.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - MAINLEVÉE SUR L'IMMEUBLE SIS AU 868, CHEMIN DES HAUTEURS

CONSIDÉRANT QU'une hypothèque légale sur l'immeuble sis au 868, chemin des Hauteurs, a été publiée par la Municipalité le 15 mai 1997 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 1 140 962 pour des taxes municipales impayées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas exercé son droit résultant de l'hypothèque légale;

CONSIDÉRANT QUE des ententes de paiement ont été prises avec le propriétaire pour le remboursement des taxes municipales impayées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder la mainlevée de l'hypothèque légale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Allard, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

DE MANDATER la notaire Mona GOLABI pour procéder à la radiation de l'hypothèque légale en faveur de la Municipalité de Saint-Hippolyte au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne, sous le numéro 1 140 962

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la mainlevée et tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-115

1.7 RENONCIATION PARTIELLE AU BÉNÉFICE D'UNE SERVITUDE - PROJET TERRASSE DES RUISSEAUX

CONSIDÉRANT QU'une servitude de passage pour l'entretien de sentiers grevant plusieurs lots dans le secteur du projet Terrasse des Ruisseaux a été accordée en faveur de la Municipalité aux termes d'un acte notarié publié au bureau de la publicité des droits le 1^{er} février 2008 sous le numéro 14 949 507;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur immobilier et propriétaire des fonds servants a adressé une demande à la Municipalité afin d'annuler les servitudes consenties sur certains lots en raison de la construction prochaine des rues qui desserviront ces lots;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en accord avec l'annulation partielle proposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

DE RENONCER partiellement au bénéfice de la servitude de passage prévue à l'acte publié au bureau de la publicité des droits sous le numéro 14 949 507, uniquement quant aux lots 2 531 482 (partie), 3 768 548, 3 768 550, 3 768 551, 3 768 554 (partie) et 3 768 555, du cadastre du Québec, tel qu'identifié en fuchsia au plan annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la firme LRV notaires s.e.n.c.r.l. pour procéder à la rédaction des documents relatifs à l'annulation partielle de cette servitude;

QUE les frais relatifs à cette transaction devront être assumés par le promoteur immobilier, Les Gravier du Lac inc.;

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2020-05-116

2.1 ÉVALUATION DE RENDEMENT DU CONTRAT N°848-16

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat n°848-16 pour la collecte et le transport des matières résiduelles accordé à l'entreprise Service Matrec inc. via la résolution 2016-11-351;

CONSIDÉRANT QUE le contrat viendra à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, selon le paragraphe 2.0.1 de l'article 935 du *Code municipal du Québec*, les municipalités sont autorisées à réaliser une évaluation de rendement d'un contrat public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Allard, appuyé par Patrice Goyer et résolu :

DE DÉSIGNER Madame Mélanie Paquette, responsable des programmes environnementaux, afin de procéder à l'évaluation du rendement du fournisseur de la Municipalité pour les services de collecte et transport des matières résiduelles dans la réalisation du contrat n°848-16.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-117

2.2 OCTROI DE CONTRAT - PROTECTION ET SURVEILLANCE DES ENDROITS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer une surveillance des endroits publics comme les parcs, la plage municipale et autres sites dans le but de garantir la quiétude et la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité assure la sécurité des amateurs de nautisme sur les lacs de son territoire par l'établissement d'une patrouille nautique;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de SurProTech;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Yves Dagenais et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente avec SurProTech pour assurer une surveillance des lieux publics sur le territoire de la Municipalité, et une patrouille nautique sur certains lacs, au taux horaire de 24,00 \$, plus une compensation d'utilisation de leur véhicule personnel pour les agents de la firme à raison de 0,55 \$/km de patrouille, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de l'entente, pour la période estivale 2020;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire numéro 02-230-00-412.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-118

2.3 OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION N°955-20 - PULVÉRISATION DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation n°955-20 auprès de 9 entreprises pour la pulvérisation de pavage;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes le 22 avril 2020 :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Uniroc Construction inc.	25 189,81 \$
Ali Construction inc.	32 773,83 \$
Sintra Inc.	40 153,18 \$
Construction Soter inc.	41 983,01 \$
Action Construction Infrastructure	43 014,45 \$
Eurovia Québec Construction inc.	61 000,26 \$

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour la pulvérisation de pavage à Uniroc Construction inc., au montant de 25 189,81 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions de la soumission reçue;

D'IMPUTER les dépenses aux postes budgétaires désignés pour les travaux réalisés, le tout en fonction des budgets disponibles et sous condition de l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE FINANCER cette dépense par le règlement d'emprunt n°1194-20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-119

2.4 OCTROI DE CONTRAT - SOUMISSION N°960-20 - ACHAT D'UN ENSEMBLE DE BATEAU ET REMORQUE NEUFS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation numéro 960-20 auprès de 3 entreprises pour l'achat d'un ensemble de bateau et remorque neufs de type AIRSOLID 20 ou ZODIAC PRO OPEN 650 ou REC PRO 650;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu une seule soumission le 11 mai 2020 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Airsolid inc.	65 478,26 \$

CONSIDÉRANT la conformité de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour l'achat d'un ensemble de bateau et remorque neufs à Airsolid inc., au montant de 65 478,26 \$ taxes incluses, selon les termes et conditions du document d'appel d'offres et de la soumission reçue;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-200-00-724;

DE FINANCER cette dépense par un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2020-05-120

2.5 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N°1172-19-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N°1172-19

Yves Dagenais donne avis de motion qu'il sera déposé à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le Règlement de lotissement n°1172-19 tel qu'amendé de façon à annuler l'exemption sur l'application des normes minimales de lotissement pour les opérations cadastrales requises pour les accès à un cours d'eau ou un lac.

l'exemption sur l'application des normes minimales de lotissement

2020-05-121

2.6 ADOPTION - RÈGLEMENT SQ-901-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-901 SUR LA PROPRIÉTÉ, LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES RUES, LES TROTTOIRS, LES PARCS ET LES PLACES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le Règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement ainsi que les changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ADOPTER le Règlement SQ-901-01, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-122

2.7 ADOPTION - RÈGLEMENT 1196-20 RELATIF À LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le Règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du règlement ainsi que les changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Goyer, appuyé par Bruno Allard et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 1196-20, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-123

3.1 NOMINATION D'UN COORDONNATEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - POSTE CADRE PERMANENT À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QU'à chaque été, la Municipalité procédait à l'embauche d'un coordonnateur de travaux pour une période de 30 semaines;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Hippolyte

CONSIDÉRANT QUE l'expertise se perdait chaque saison;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procédera elle-même aux essais de contrôle et d'échantillonnage de la pose et mise en place des enrobés bitumineux;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'assurer un meilleur suivi des sous-traitants;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics assurera l'inspection des entrées charretière des nouveaux projets de construction;

CONSIDÉRANT la création du poste de Coordonnateur du Service des travaux publics et le processus de sélection pour combler celui-ci;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, Bruno Allard et résolu :

DE NOMINER Monsieur Daniel Leblanc au poste cadre permanent à temps plein à titre de Coordonnateur du Service des travaux publics à compter du 11 mai 2020 selon les conditions prévues au contrat de travail;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à durée indéterminée à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-124

3.2 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME - POSTE CADRE PERMANENT À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QUE le Directeur du Service de l'urbanisme prendra sa retraite prochainement;

CONSIDÉRANT le processus de sélection pour combler le poste de Directeur du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, Chantal Lachaine et résolu :

D'EMBAUCHER Monsieur Éric L'Heureux au poste cadre permanent à temps plein à titre de Directeur du Service de l'urbanisme à compter du ou vers le 19 mai 2020 selon les conditions prévues au contrat de travail;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat à durée indéterminée à intervenir entre les parties.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des travaux publics.

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme.

2020-05-125

5.2 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES – REPORT

CONSIDÉRANT les directives émises par le gouvernement du Québec prévoyant que toute procédure impliquant le déplacement ou le rassemblement de citoyens et qui fait partie du processus décisionnel



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Municipalité de Saint-Hippolyte

d'un organisme municipal doit être suspendue à moins que le conseil municipal en décide autrement,

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit refaire la procédure en fonction des directives gouvernementales et prévoir, par avis public, une consultation écrite annoncée 15 jours avant l'assemblée du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

DE REPORTER à une séance ultérieure, l'audition et la décision sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- 2020-0020 : 62, 373^e Avenue;
- 2020-0023 : 42, 382^e Avenue;
- 2020-0024 : 233, 305^e Avenue;
- 2020-0025 : 48, 386^e Avenue;
- 2020-0026 : 245, chemin du Lac-Connelly.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-05-126

5.3 AUTORISATION SIGNATURE - MAINLEVÉE SUR LE LOT 5 628 731

CONSIDÉRANT QUE dans le projet de la rue des Passerins, le lot 5 628 731 a été inscrit comme cautionnement pour garantir les travaux de pavage de la rue;

CONSIDÉRANT QU'une hypothèque légale a été enregistrée;

CONSIDÉRANT QUE le projet est terminé et la rue approuvée par l'ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE le cautionnement n'est plus requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Dagenais, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le document notarié relatif à la mainlevée accordée au propriétaire du lot 5 628 731, soit la compagnie 9240-7352 Québec inc., et consentant à la radiation des droits hypothécaires pouvant résulter de cet acte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de l'environnement.

2020-05-127

6.2 AFFECTATION DE DÉPENSES AU FONDS VERT POUR LES CAMPAGNES D'ÉCHANTILLONNAGE ET DE SUIVI POUR LES LACS ÉCHO ET MAILLÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a créé une réserve financière appelée le Fonds vert pour soutenir la réalisation de projets en matière environnementale sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du Dr Richard Carignan dans son étude sur l'état de santé des lacs de Saint-Hippolyte de 2018 quant au suivi des efflorescences de cyanobactéries au lac Écho, de même qu'à la quantification des sources de nutriments dans le bassin versant du lac Maillé;

CONSIDÉRANT les recommandations de M. Pierre Bertrand, consultant en environnement, dans son avis technique sur le lac Écho à l'effet que les tributaires du lac Écho devraient faire l'objet d'un échantillonnage afin de quantifier, entre autres, les sources de nutriments dans le bassin versant de ce lac;

CONSIDÉRANT les offres de services du Dr Richard Carignan et du Laboratoire H2Lab d'avril 2020;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QUE l'achat de matériel est requis pour mener ces projets;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses admissibles dans le cadre du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert totalisent un montant de 16 315,15 \$, taxes incluses, lequel se détaille comme suit :

DÉPENSES	MONTANT (taxes incluses)
Achat de pots de type « Mason » pour la prise d'échantillons de cyanobactéries dans le lac Écho	40,43 \$
Achat de boîtes de gants en nitrile pour la prise d'échantillons	91,98 \$
Analyse d'échantillons de cyanobactéries et traitement des données par le Dr Carignan	4 599,00 \$
Analyse des matières en suspension, du phosphore total et dissous, du carbone organique dissous, des coliformes totaux, des coliformes fécaux et du nitrate par le Laboratoire H2Lab des échantillons prélevés dans les bassins versants des lacs Maillé et Écho	5 260,11 \$
Interprétation des données sur les nutriments par le Dr Richard Carignan	6 323,63 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Allard, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-970;

DE FINANCER cette dépense par le Fonds vert constitué par le Règlement n°1146-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service de la culture et bibliothèque.

8.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, PLEIN AIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs, sports, plein air et vie communautaire.

9.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service sécurité incendie.

2020-05-128

9.2 ADOPTION DU BILAN DES ACTIVITÉS 2019 DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

Conformément aux dispositions de l'article 35 la *Loi sur la sécurité incendie*, le conseil prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport annuel des activités réalisées dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière d'incendie pour l'année 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 19 h 43 à 19 h 49 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- date d'ouverture du Centre de plein air Roger-Cabana
- descente de bateaux
- Internet haute vitesse

2020-05-129

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantal Lachaine et appuyé par Yves Dagenais et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 19 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Bruno Laroche, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 12 mai 2020.

Steve Deschenes, directeur général et secrétaire-trésorier